

Communiqué de presse

21 juin 2017

PROJECTIONS FINANCIÈRES 2017-2020

À l'horizon 2020, l'Assurance chômage tend vers un retour à l'équilibre financier

Le Bureau de l'Unédic a adopté ce jour les prévisions financières de l'Assurance chômage pour la période 2017-2018 ainsi que des projections à l'horizon 2020. Sous l'effet combiné de l'impact de la nouvelle convention d'assurance chômage et d'une conjoncture économique qui s'améliorerait, le déficit de l'Assurance chômage diminuerait, passant de plus de 4 Mds d'€ en 2016 à moins d'1 Md d'€ en 2020. A cet horizon, la dette se stabiliserait en atteignant une année de recettes du régime, soit 39,1 Mds d'€.

Le rapport sur les « Perspectives financières 2017-2020 de l'Assurance chômage », remis au Parlement et au gouvernement, détaille également les implications des changements de règles décidés par les partenaires sociaux en avril dernier. Ces nouvelles règles tiennent compte des évolutions du marché du travail et permettent de garantir la pérennité financière de l'assurance chômage.

La nouvelle convention génèrerait 550 millions d'euros d'économies dès 2018 et 930 millions d'euros d'économies par an à terme

La convention signée le 14 avril dernier par les partenaires sociaux concilie deux impératifs : adapter la protection des demandeurs d'emploi aux évolutions du marché du travail tout en assurant la pérennité financière du régime.

Pour rétablir l'équité entre les allocataires de l'Assurance chômage dans un contexte de développement des contrats de moins d'une semaine, le mode de calcul de l'allocation a été revu pour harmoniser l'indemnisation des personnes enchaînant les contrats de quelques jours avec celle des personnes ayant perdu des emplois longs.

Par ailleurs, pour tenir compte des transitions plus tardives entre vie professionnelle et retraite, l'âge donnant accès à une durée d'indemnisation maximale de 3 ans a été reporté de 50 à 55 ans, et de nouvelles mesures ont été conçues pour aider les seniors à accéder à la formation.

Au total, la nouvelle convention, qui entre en vigueur à partir d'octobre 2017, va générer 550 M d'€ d'économies dès 2018. Au terme de la montée en charge des nouvelles mesures, les économies générées atteindraient 930 M d'€ par an.

En 2020, le déficit de l'Assurance chômage serait réduit à 0,8 milliard d'euros

Pour 2016, le déficit était de 4,3 Mds d'€, portant la dette à 30,0 Mds d'€ en fin d'année.

Après avoir atteint 1,1 % en 2016, la croissance de l'économie française accélérerait en 2017 pour s'établir à 1,5 % à partir de 2018, selon le Consensus des économistes. Avec la progression du PIB et les effets des actuelles politiques d'emploi, 186 000 emplois affiliés à l'Assurance chômage seraient créés en 2017. Sous réserve des politiques publiques qui pourraient être définies dans les prochains mois, les créations d'emplois affiliés ralentiraient en 2018 (+118 000) puis atteindraient respectivement +99 000 et +100 000 postes en 2019 et 2020. Enfin, le renforcement de l'activité économique favoriserait l'inflation et l'augmentation des salaires.

Sous l'effet d'une masse salariale dynamique et de la contribution exceptionnelle temporaire de 0,05 % instaurée par la convention 2017, les contributions d'Assurance chômage augmenteraient durant les trois années à venir, générant des recettes en nette hausse dès 2018 (+3,2 %). Leur progression serait ensuite de +2,4 % en 2019 et +2,6 % en 2020.

Le taux de chômage au sens du BIT se stabiliserait à 9,3 % en 2017 puis baisserait de façon continue jusqu'à atteindre 8,7 % fin 2020 sous l'effet de la conjoncture économique et de la moindre augmentation de la population active.

Avec la reprise de la croissance, les allocataires qui travaillent et prolongent ainsi leurs droits étant plus nombreux, la baisse du nombre de chômeurs indemnisés serait plus progressive. Leur nombre augmenterait légèrement en 2017 puis diminuerait dès mi-2018, d'où une réduction des dépenses d'allocations de -0,5 % en 2019 et -0,4 % en 2020.

L'effet combiné d'un contexte plus favorable et de la convention 2017 permet de placer l'Assurance chômage sur une trajectoire de retour à l'équilibre financier. Le déficit, réduit à 3,6 Mds d'€ dès 2017, continuerait à baisser durant les trois années suivantes, conduisant à un déficit d'un peu moins de 0,8 Mds d'€ en 2020. La dette cumulée se stabiliserait alors pour atteindre une année de recettes, soit 39,1 Mds d'€. Sans la convention 2017, le niveau de la dette à fin 2020 aurait été supérieur de 2 Mds d'€.

Les prévisions financières de l'Assurance chômage : mode d'emploi

Trois fois par an, l'Unédic réalise des prévisions financières pour anticiper les dépenses et recettes de l'Assurance chômage, afin d'organiser le paiement continu des allocations et des dépenses de l'Assurance chômage. Ces prévisions tiennent compte des informations et des hypothèses macroéconomiques connues à la date de l'actualisation des prévisions. Une fois par an, ces prévisions sont réalisées à horizon de 3 ans pour les « Perspectives financières », qui sont remises au Parlement et au gouvernement. Elles sont enrichies d'analyses approfondissant la compréhension des différents déterminants du solde financier de l'Assurance chômage.



CONTACT PRESSE

Sophie Le Quellec

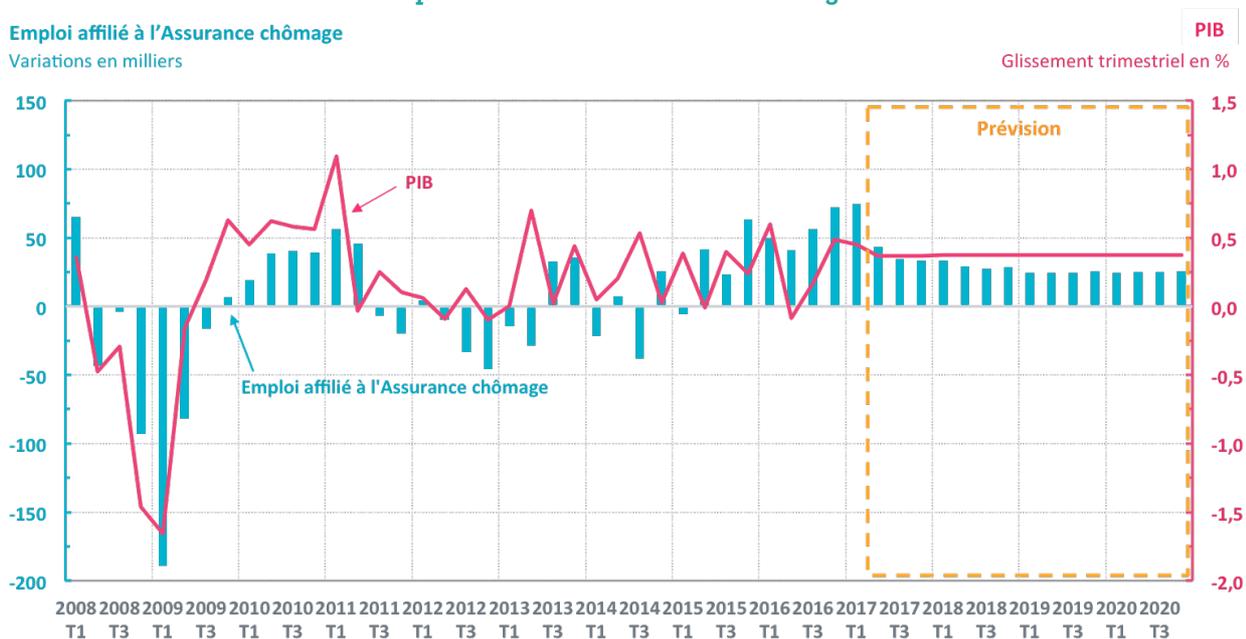
01 44 87 64 84

slequellec@unedic.fr

Prévision de croissance et d'emploi affilié à l'Assurance chômage

Emploi affilié à l'Assurance chômage

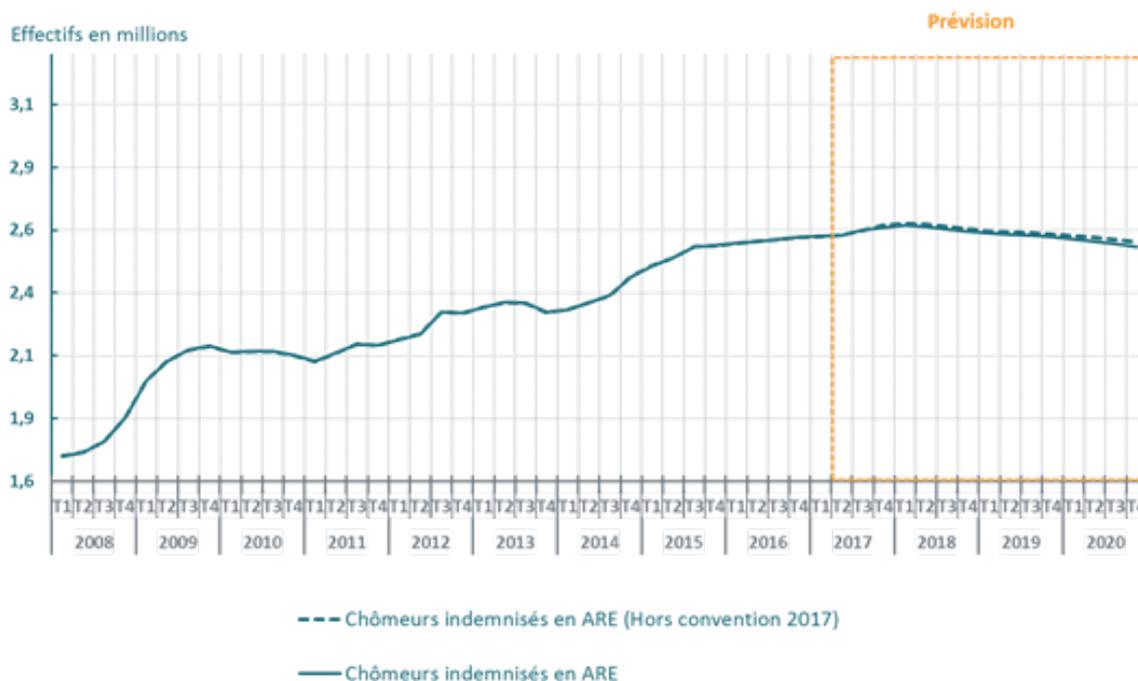
Variations en milliers



Source : Insee, Pôle emploi, estimations et prévisions Unédic.
 Champ de l'emploi affilié : France métropolitaine, données CVS

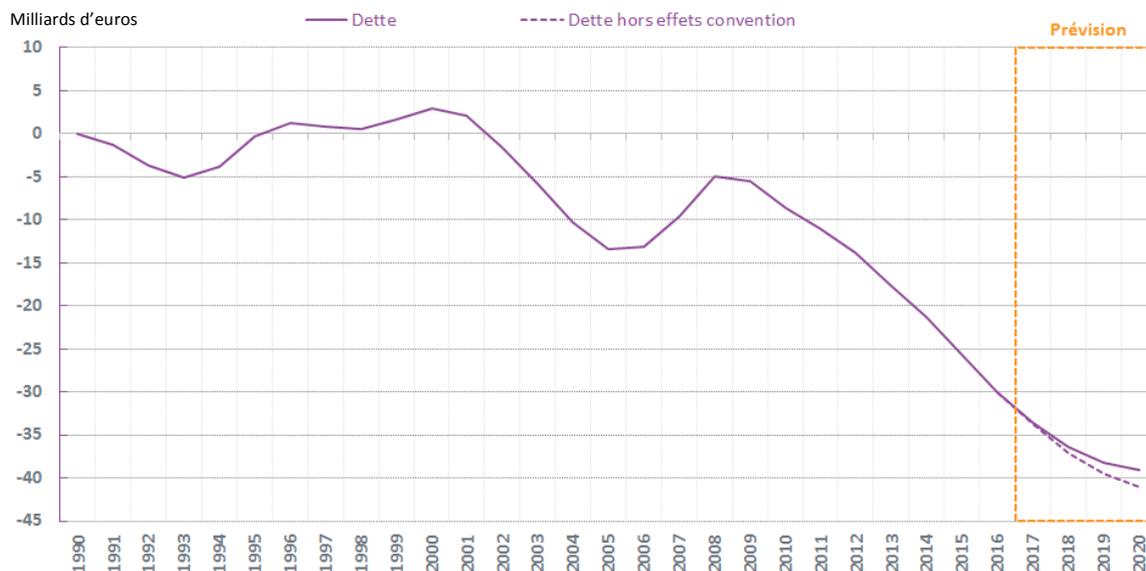
Prévision de chômage indemnisé par l'Assurance chômage

Effectifs en millions



Source : Pôle emploi, prévisions Unédic.
 Champs : chômage indemnisé en ARE sur France entière, données CVS

En 2017, l'endettement atteindrait -39,1 Mds d'€



Source : Unédic, prévisions Unédic

Prévision de la situation financière de l'Assurance chômage

En millions d'euros, au 31 décembre

| | 2016 Réalisé | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Contributions et autres recettes d'Assurance chômage | 35 064 (+1,8%) | 35 926 (+2,5%) | 37 044 (+3,1%) | 37 909 (+2,3%) | 38 845 (+2,5%) |
| Total des recettes | 35 146 | 35 935 | 37 044 | 37 909 | 38 845 |
| Dépenses allocataires | 35 581 (+2,2%) | 35 660 (+0,2%) | 35 969 (+0,9%) | 35 623 (-1,0%) | 35 312 (-0,9%) |
| Total des dépenses | 39 503 | 39 581 | 39 996 | 39 782 | 39 607 |
| Recettes - Dépenses | -4 357 | -3 646 | -2 952 | -1 874 | -761 |
| Éléments exceptionnels | 102 | 70 | 53 | 45 | 0 |
| Solde financier (variation de trésorerie) | -4 255 | -3 576 | -2 899 | -1 829 | -761 |
| Dettes (situation de l'endettement net bancaire) | -29 985 | -33 561 | -36 460 | -38 289 | -39 050 |

Source : Unédic, prévisions Unédic